



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
la structure fédérative :

Maison des Sciences de l'Homme "Ange Guépin"
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

CNRS

Juin 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur La structure fédérative

Maison des Sciences de l'Homme "Ange Guépin"
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

CNRS

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2011



Fédération

Nom de la fédération : Unité mixte de service et de recherche MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ ANGE GUEPIN

Label demandé : Unité mixte de Service et de Recherche - USR CNRS (restructuration)

N° si renouvellement :

Nom du directeur : M. John TOLAN, Université de Nantes

Membres du comité d'experts

Président :

M. Philippe JANSEN, Université Nice Sophia Antipolis

Experts :

Mme Anne-Marie GUILLEMARD, Université Paris 5 Descartes

M. Michel BELLET, Université de Saint Etienne

M. Marc PICHARD, Université Lille 2

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles :

M Alain CHAUVOT, représentant le GIS réseau national des MSH.

M. Jacques GIRARDEAU, Vice-Président recherche Université de Nantes



Rapport

1 • Introduction

• Déroulement de l'évaluation :

Le comité d'experts s'est rendu à Nantes le vendredi 10 juin 2011 et a travaillé selon le programme suivant :

- 12h00-13h45 : Réunion à huis clos du comité d'experts ;
- 13h45-14h00 : Visite des locaux ;
- 14h00-16h00 : Rencontre du comité d'experts avec le directeur de la MSH et son équipe de direction. Cette réunion a été ouverte à des porteurs de projets hébergés dans la MSH, aux responsables d'axes transversaux définissant l'identité scientifique de la MSH, aux représentants élus des doctorants hébergés à la MSH, aux représentants du Conseil Scientifique, au représentant du réseau national des MSH et aux directeurs d'écoles doctorales du secteur SHS (une quinzaine de personnes étaient présentes).

M. John TOLAN, directeur de la MSH, a rappelé l'historique de la création de la MSH Ange Guépin. Il a particulièrement insisté sur la logique « bottom-up » qui caractérise le mode de fonctionnement de la MSH qu'il a qualifié de véritable lieu d'échange interdisciplinaire. Le bilan 2006-2010 illustre une forte croissance de l'activité de la MSH (une quinzaine de projets par an sont déposés au Conseil scientifique de la MSH), résultant notamment de l'expertise en montage de projets acquise par la MSH. Le seul critère de choix des projets est celui de l'excellence scientifique, quelle qu'en soit l'ampleur : « petits » projets, souvent présentés par des doctorants ou de jeunes enseignants-chercheurs, projets régionaux (Statistiques en région - Observatoire en réseau des conflits littoraux et maritimes - Groupe d'échanges ...), projets ANR (4), européens (3) et internationaux (Institut Eurafrique Export et Institut d'Etudes Avancées).

Mme Martine MESPOULET, directrice-adjointe et future directrice (à partir de juillet 2011), présente le projet global de la MSH et rappelle l'importance des cinq « i » ainsi que les six orientations prioritaires de la MSH. Elle insiste sur la mission de structuration de la MSH qui doit aider à la constitution de collaborations inter-régionales. Elle évoque les moyens au service de la structuration, par l'activité scientifique (cycles de conférences, séminaires transversaux, Ecole d'été pour doctorants et post-doctorants, actions communes avec l'Institut d'Etudes Avancées - IEA), par la diffusion de la culture scientifique et technique (valorisation ; ouverture vers la cité). Elle justifie la demande de restructuration en USR comme moyen de renforcer les synergies de structuration de la recherche et comme garantie de meilleur déroulement de carrière pour les personnels CNRS affectés à la MSH. Le statut d'USR permet également de renforcer la visibilité nationale de la MSH, par la capacité d'accueillir des chercheurs en délégation CNRS.

Sont enfin intervenus les responsables des quatre axes thématiques :

- M. Pascal CAILLAUD présente l'axe 1 (Travail, formation, solidarités), axe central depuis la création de la MSH, qui repose sur trois programmes thématiques (Car-Céreq / ANR Euréqua / Projet collaboratif européen FLOWS) et va se développer par de nouveaux projets structurants autour de thématiques transversales de l'axe.
- Mme Anne-Chantal HARDY présente l'axe 2 (santé société), axe beaucoup plus récent qui est apparu pour remédier à l'isolement de chercheurs travaillant sur les problématiques de santé et à la complexité des rapports entre chercheurs SHS et professionnels de santé. Cet axe s'est progressivement structuré autour de programmes thématiques (financés par la région) ayant permis l'organisation de diverses manifestations (séminaires, journées d'études, colloques). Le projet vise à consolider les recherches autour de groupes cohérents et productifs, en lien avec d'autres MSH, et à s'appuyer sur la MSH pour construire une vraie interdisciplinarité.



- Mme Martine MESPOULET présente l'axe 3 (Identités, territoires, cultures), axe fort de la MSH, qui repose sur quatre programmes thématiques (deux projets ERC, deux projets régionaux) et deux opérations de recherche à visée structurante ; sur le plan des perspectives, il s'agit de permettre le développement de nouveaux projets transversaux de plus grande ampleur.
- Mme Sophie PARDO présente l'axe « Mer et littoral », axe émergent, la MSH ayant joué un rôle majeur dans le soutien à la structuration du volet SHS des recherches sur les thèmes de la mer et du littoral ; la structuration de l'axe va se poursuivre autour de programmes thématiques en cours (Observatoire des droits des marins et Eurafrique Export) et des actions collaboratives en lien avec la Fédération Institut universitaire Mer et Littoral (IUML).

Le comité d'experts ne peut que se féliciter de la qualité de la préparation de la visite par les différents intervenants, témoignant ainsi d'une motivation réelle à promouvoir l'action de la MSH Ange Guépin.

- 16h00-16h30 : Rencontre avec les tutelles et les représentants des partenaires de la MSH Ange Guépin.

Mme Maï HAEFFELIN (Vice-Président du Conseil régional) a insisté sur le soutien fort de la région vis-à-vis de la MSH et a vanté le dynamisme et l'implication de la MSH Ange Guépin dans le tissu régional. Elle a également constaté la performance dans la gestion de projets européens et de grande dimension internationale.

M. Alain MARTIN (responsable recherche « Nantes Métropole ») insiste sur le couplage de la MSH avec l'Institut d'Etudes Avancées (IEA).

M. Jacques GIRARDOT (VP recherche de l'Université de Nantes) a souligné l'importance du statut original de GIP de la MSH Ange Guépin, lui permettant notamment de bénéficier de budgets provenant de divers partenaires et d'une grande souplesse de fonctionnement. Il s'est dit convaincu de la nécessité de la transformation de la MSH en unité de services et de recherche (USR), la nécessaire souplesse de fonctionnement financier pouvant alors reposer sur une fondation d'Université. Le nouveau statut de la MSH lui permettrait d'être mieux intégrée dans l'établissement, car elle ne doit pas être réservée à une petite partie de la communauté universitaire ; la MSH pourra ainsi porter, au nom de l'Université, de nouveaux projets. L'ouverture sur les Universités réunies au sein du PRES (Nantes, Le Mans et Angers) est une nécessité.

M. Alain CHAUVOT, représentant le réseau national MSH intervient en qualité d'observateur et non pas de tutelle. Il tient à préciser que la structure institutionnelle de la MSH Ange Guépin est tout à fait particulière dans le réseau puisqu'elle constitue le seul GIP. Il existe manifestement une forte identification locale à ce GIP, vécu comme la structure fondatrice de la MSH. Selon M. CHAUVOT, un GIP associé à une USR serait encore plus particulier. Toutefois, M. Chauvot indique comprendre l'aspiration de la MSH Ange Guépin qui souhaite le maintien de l'existence de la personnalité morale, la plupart des autres MSH n'ayant pas de personnalité juridique. Le réseau observe ce processus avec beaucoup d'intérêt mais il subsiste une interrogation sur la possibilité de maintenir à long terme ce type de structure. M. CHAUVOT conclut son propos en indiquant que la MSH Ange Guépin apparaît comme exemplaire à bien des égards.

- 16h30-17h00 : Rencontre des experts avec le personnel administratif.

Le comité d'experts a pu rencontrer dix des quatorze agents affectés à la MSH Ange Guépin. Six sont des agents provenant du CNRS : deux IGR, l'un, Secrétaire Général de la MSH Ange Guépin, l'autre responsable de la bibliothèque ; une IGE en charge de l'assistance scientifique et technique aux équipes présente depuis la fondation de la MSH ; deux AI, l'une en charge de la comptabilité, de la gestion des contrats de travail et de la paye, l'autre responsable de la communication ; une technicienne en charge de la documentation. Deux autres agents sont titulaires de l'Université : une technicienne en charge de l'édition d'ouvrages, et des affiches ; un adjoint administratif responsable de la communication et en particulier du site web. Deux autres sont des contractuels : l'une, contractuelle de la MSH, initialement employée comme assistante pour la gestion de contrat, devient assistante à la communication ; l'autre, informaticien, relève des personnels de l'Université.

L'entretien a mis en évidence une très bonne intégration du personnel administratif et technique à la vie scientifique de la MSH. Un climat de convivialité motive fortement le personnel dans son action, même si certaines fonctions sont lourdes à gérer pour une seule personne. Il apparaît clairement que ce personnel administratif partage le même objectif que les porteurs de projet : soutenir et dynamiser la recherche en apportant leur expertise et en étant au service des porteurs de projet.

- A partir de 17h00 : Délibération du comité d'experts à huis clos.



- **Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité :**

Créée en 1993 comme un espace de recherche active, la MSH Ange Guépin s'est fixé pour objectif d'aider à la structuration de la recherche en Sciences de l'Homme et de la Société sur la base d'une démarche qui a pour particularité d'héberger des chercheurs sur projets de recherche et non pas des équipes de recherche. Elle vise, à partir des recherches relatives aux différentes dimensions (juridiques, économiques, historiques, sociologiques, linguistiques, etc.) du thème fondateur de son identité : le lien social, à offrir un espace de recherche complémentaire aux équipes d'accueil et aux UMR en stimulant une pratique pluridisciplinaire. Elle offre pour ces recherches un espace d'échanges et de productions scientifiques (salles de conférences, bibliothèque, journées thématiques, etc.). Sa politique scientifique s'est appuyée sur une structuration en quatre axes thématiques :

- travail, formation, éducation ;
- solidarités, économie, justice ;
- santé ;
- cultures, territoires et développement.

La structuration en axes de recherche a conduit à la création d'une typologie des projets agréés par le conseil scientifique :

- Programmes thématiques correspondant à des actions de longue durée autour d'un thème et d'un projet, visant à structurer un groupe de chercheurs ;
- Opérations de recherche : limitées dans le temps et répondant à des objectifs originaux ; travaux portant sur des objets singuliers nécessitant des investigations de terrain ;
- Manifestations et événements : colloques ou séminaires visant à aboutir, le plus souvent, à une publication collective ; volonté d'impulser des rencontres autour d'une problématique.

Dix-sept unités de recherche (dont trois UMR) sont membres de la MSH Ange Guépin :

- 3 en Droit ;
- 3 en Langues, littératures et civilisations ;
- 2 en Géographie - Aménagement - Urbanisme ;
- 2 en Philosophie ;
- 1 en Histoire ;
- 1 en STAPS ;
- 1 en Sciences de l'éducation ;
- 1 en Psychologie ;
- 1 en Sociologie ;
- 1 en Linguistique ;
- 1 en Economie-Gestion.

- **Equipe de Direction :**

- Directeur : M. John TOLAN, Professeur d'histoire Université de Nantes, Centre de recherche en histoire internationale et Atlantique (CRHIA).
- Direction-adjointe : Mme Martine MESPOULET, Professeur de sociologie Université de Nantes, Centre Nantais de sociologie - Chargée des relations avec les collectivités territoriales et le contrat de projets Etat-Région (CPER). Mme MESPOULET va prochainement prendre la succession de M. TOLAN.
- Secrétaire général et gestion des ressources humaines : M. David IMBERT.



Trois instances sont prévues aux côtés de la direction :

1) Une assemblée générale (ex conseil d'administration), composée du président de l'université de Nantes, du vice-président de Nantes Métropole, du contrôleur général près du GIP (Trésorerie Générale de la région Pays de la Loire), du directeur de l'École des Mines de Nantes, du DSA en charge des MSH à l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, de la vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, du directeur général du CNAM des Pays de la Loire, de l'administrateur de la Mutualité de Loire-Atlantique-UD et du commissaire du gouvernement représentant le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2) Un conseil scientifique au sujet duquel le comité d'experts observe que sa composition n'est pas conforme à l'article 6 des statuts de la MSH qui prévoit notamment la présence d'au moins 1/3 de personnalités de nationalité étrangère. Ce conseil approuve notamment le rapport annuel détaillé de la MSH (disponible sur le site internet de la MSH) qui présente les principaux résultats et productions scientifiques des projets hébergés. Surtout, la validation des projets de la MSH s'opère sur la base d'une procédure d'évaluation et d'agrément par le conseil scientifique de la MSH selon différents critères :

- référence générale au lien social ;
- perspective d'échanges interdisciplinaires ;
- encouragement au développement de programmes de rang international.

3) La structure de la MSH comporte encore une commission permanente. Le rapport d'activité de la MSH pour 2009-2010 (disponible sur le site internet) indique que cette commission est composée des directeurs des équipes associées aux activités de la MSH, des coordinateurs de projets agréés, des directeurs des écoles doctorales en sciences humaines et sociales et de représentants des doctorants hébergés à la MSH. Ses missions sont de débattre et de préciser la politique scientifique, conformément aux orientations du Conseil scientifique et de l'Assemblée générale et, notamment, de susciter l'émergence de nouveaux thèmes de recherche et d'action.

La répartition des fonctions entre ces différents organes n'est pas toujours d'une très grande clarté.

Il faut noter que la demande de reconnaissance en qualité d'USR ne devrait pas être de nature à bouleverser ce schéma institutionnel dès lors que les porteurs du projet souhaitent conserver la structure d'un GIP, dont les organes seraient communs avec ceux de l'USR.

- **Effectifs propres à la structure (personnels affectés spécifiquement à la structure fédérative à la date du dépôt du dossier à l'AERES):**

Le dossier mentionne 14 personnes affectées (9 femmes et 5 hommes) en propre à la MSH dont :

- 1 contractuel MSH ;
- 2 contractuels CNRS ;
- 8 personnels CNRS ;
- 3 personnels Université de Nantes.

Le dossier ne précise toutefois pas l'affectation de ces agents. La rencontre avec les personnels de la MSH a toutefois permis de déterminer que cinq d'entre eux étaient affectés à la communication (lato sensu, incluant la valorisation), quatre à la bibliothèque et la documentation, un à la gestion financière et comptable, un au montage de projets (en lien avec le Secrétaire général).

Le dossier indique également la présence de 41 chercheurs et enseignants-chercheurs coordinateurs de projets (28 Universités, 10 CNRS et 3 autres) et 51 personnels non permanents chercheurs (dont 5 invités, 11 post-doctorants et ingénieurs d'études et 35 doctorants).



2 • Appréciation sur la structure fédérative

- Avis global :

La MSH Ange Guépin, fondée en 1993, est l'une des plus anciennes structures fédératives du réseau MSH. Elle a su développer une forte identité scientifique par sa volonté continue de fédérer des équipes interdisciplinaires autour de projets propres plutôt que d'héberger des unités de recherche. Son indépendance scientifique a été confortée par son statut original de GIP qui lui accorde une personnalité morale vis-à-vis notamment de l'Université de Nantes.

Le bilan du précédent contrat est très dynamique en matière d'activité scientifique et d'animation de la recherche : la MSH a porté et soutenu financièrement 45 projets répartis en quatre axes thématiques ; elle a favorisé un net élargissement des disciplines impliquées, parfois au-delà des SHS. L'emménagement en 2008 dans des locaux neufs parfaitement adaptés à ses missions, en partie mutualisés avec l'IEA de Nantes, a permis à la MSH de renforcer son rôle d'incubateur de projets de grande qualité, avec de forts partenariats auprès des collectivités publiques, et sa visibilité internationale en disposant de moyens d'accueil pour les chercheurs étrangers.

Élément essentiel de l'activité de la recherche SHS en région Pays de Loire, la MSH Ange Guépin entend poursuivre des objectifs scientifiques dans la continuité de l'action en cours, et demande sa reconnaissance en USR, ce qui est une démarche logique en raison de sa capacité à promouvoir des opérations de recherche qui ne pourraient pas se développer dans un autre cadre.

- Points forts et opportunités :

- La MSH Ange Guépin est une structure de recherche dynamique, dont l'activité a connu une forte croissance de 2006 à 2010 par le nombre de projets scientifiques proposés et retenus. Le rayonnement national et international s'est accru, grâce au nombre de projets bénéficiant de financements ANR, ERC et internationaux. La MSH est reconnue comme un acteur essentiel de la recherche dans le Grand Ouest.
- La MSH a une bonne capacité fédératrice par les partenariats étroits tissés avec la Région, les autres collectivités territoriales, l'Université de Nantes et les structures fédératives animant la recherche dans d'autres domaines scientifiques (par exemple, le pôle Mer et Littoral). Les partenariats seront élargis de plus en plus à la région Bretagne.
- Les personnels administratifs et techniques de la MSH, compétents, apparaissent bien intégrés aux initiatives scientifiques et contribuent activement au fonctionnement des équipes MSH.
- La politique de valorisation de la recherche est un souci permanent de la MSH depuis sa création et se traduit par une ouverture active sur la société et ses attentes en matière d'expertise scientifique.
- La demande de conversion statutaire en USR apparaît l'aboutissement logique d'une politique de programmes intégrés et actifs de recherches.

- Points faibles et risques :

- Le maintien du statut de GIP, souhaité par l'équipe dirigeante de la MSH, tout en obtenant celui d'USR, peut poser des problèmes d'articulation juridique, administrative et fonctionnelle dont toutes les dimensions ne semblent pas avoir été prises en compte.
- L'autonomie juridique de la MSH est au prix d'une limite de la capacité de mutualisation de la recherche. La visite n'a pas permis de connaître avec précision la part (en nombre de projet et en pourcentage de financement) que les programmes de recherche de la MSH représentent par rapport à l'ensemble de la recherche impulsée par les 17 UR du domaine SHS de l'Université de Nantes. La question risque de se compliquer du fait de l'insertion de la MSH dans le réseau du PRES Nantes-Angers-Le Mans.
- L'affectation du personnel administratif et technique ne paraît pas parfaitement équilibrée pour répondre idéalement aux différentes missions qui lui incombent et qui seraient renforcées par le statut d'USR (on note ainsi une seule personne pour la comptabilité et une seule pour le suivi de l'ensemble des dossiers de projets scientifiques, alors que 5 personnes sont affectées à la Communication et 4 à la bibliothèque qui accueille un public très restreint).



- **Recommandations :**

- La reconnaissance du statut d'USR, soutenue par l'Université de Nantes, le réseau des MSH et le Conseil régional, devrait permettre à la MSH de conforter et de développer son rôle d'incitation à la recherche et d'animation de la recherche à l'échelle régionale.
- La Direction de la MSH devrait réfléchir dès à présent aux conséquences qu'impliquera ce statut sur son fonctionnement, dans sa politique d'affectation des personnels techniques et scientifiques et les solutions pour conserver la souplesse de gestion dont elle bénéficie par le statut de GIP – cet aspect devra être envisagé en partenariat plus étroit avec l'Université de Nantes. La demande formulée par la Direction pour augmenter les moyens en personnels compétents dans les montages de projets doit être prise en compte.
- La Direction de la MSH a clairement exposé sa préoccupation de développer une activité de recherche qui soit représentative de l'ensemble du secteur SHS et son souhait de développer une plate-forme technologique (utile pour une USR). Ces orientations devront faire l'objet de réflexions et de décisions prioritaires, en l'absence d'éléments concrets dans le dossier (notamment pour les procédures de numérisation des bases de données). Se pose en particulier la question de l'équilibrage financier des projets dans les différentes thématiques, pour éviter un effet de déséquilibre des financements de la part des partenaires en faveur des projets à plus forte retombée économique immédiate.

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Bilan de l'activité scientifique issue de la synergie fédérative :**

La MSH Ange Guépin gère et héberge 45 projets de recherche, en particulier 7 régionaux, 3 ANR, 1 Réseau d'excellence européen-6^e PCRD et 2 ERC. Son action a incontestablement contribué à renforcer et élargir l'interdisciplinarité au sein des SHS et au-delà (du côté des SDV) et à développer les partenariats qui confortent son propre rayonnement international : accueil de chercheurs étrangers ; participation à des programmes et à des réseaux de recherche européens et internationaux ; impulsion d'activités internationales ; organisation de colloques internationaux : Programme RECOWE (ReconcilingWork and Welfare in Europe) piloté par la MSH dans le cadre du 6^e PCRD : création d'un réseau d'excellence européen impliquant 30 partenaires dans 17 pays, projet ayant mobilisé chaque année 180 chercheurs et 70 doctorants. La MSH est aussi tierce partie du projet européen LASCAUX qui vise à promouvoir la réflexion entre chercheurs du nord et du sud en facilitant la mise en réseau des équipes de recherche.

Le bilan de l'activité scientifique est excellent et révèle une activité de recherche régulière et de plus en plus diversifiée (notamment en raison de l'accroissement de la part des sciences humaines par rapport aux sciences sociales). La MSH a apporté une réelle plus-value, comme en témoignent les trois projets européens et le projet ANR pilotés et hébergés par la MSH. En outre, les montants des contrats en cause ne sont pas négligeables.

Incontestablement, la MSH, en particulier par son apport en matière de montage de projets, a permis l'existence d'opérations qui n'auraient pas pu émerger dans des unités de recherche « classiques ». Elle a ainsi réussi globalement son pari d'aider à la structuration de la recherche selon la dimension de l'interdisciplinarité.

Si la MSH Ange Guépin se caractérise par sa volonté de rassembler des projets et non des équipes, on constate toutefois que l'implication des dix-sept unités de recherche qui la composent est inégale ; par exemple, aucun projet n'inclut la philosophie (alors que deux unités de cette discipline sont associées à la MSH).

- **Réalité et qualité de l'animation scientifique :**

La MSH Ange Guépin accueille en résidence permanente 16 chercheurs ou enseignants-chercheurs, 11 post-doctorants et ingénieurs et 35 doctorants selon le dossier, 37 d'après le bilan de l'activité de recherche en annexe 2, dont 18 en droit, 7 en histoire, 5 en sociologie, 2 en économie-gestion, 1 en géographie, 2 en psychologie, 1 en philosophie, 1 en sciences de l'éducation. Elle a manifestement contribué à encourager la jeune recherche, notamment par l'association avec les trois Ecoles Doctorales dont les directeurs participent aux travaux de la commission permanente ; les doctorants sont accueillis à partir de leur deuxième année de thèse pour deux ans, renouvelables un an. Ils sont sélectionnés sur l'excellence et la motivation, l'adéquation entre le sujet de thèse et les



thèmes de la MSH, l'occupation effective du bureau, la co-tutelle avec un collègue étranger. La sélection est opérée par la MSH sur proposition des directeurs d'UR. Les doctorants disposent de bureaux collectifs (poste de travail disponible sept jours sur sept) visant à promouvoir l'interdisciplinarité et ils sont associés aux manifestations scientifiques organisées par la MSH. La MSH assure un suivi de l'insertion professionnelle des doctorants et post-doctorants hébergés. Elle soutient les actions de recherche collective des doctorants (par exemple, colloque interdisciplinaire des jeunes chercheurs nantais).

L'animation scientifique est globalement excellente, notamment en raison de la diversité des programmes et de la volonté de renouvellement ; la MSH Ange Guépin a apporté la preuve de sa capacité à saisir les opportunités (contrats, financements...). Les chercheurs sont au cœur de l'action d'une structure qui s'efforce de trouver des solutions aux problèmes de gestion des recherches. L'installation en 2008 dans les nouveaux locaux, en partie mutualisés avec l'Institut des Etudes Avancées de Nantes, donne à la MSH des outils plus performants pour cette animation. Ces locaux complètent et optimisent le soutien constant accordé par le CNRS et l'Université de Nantes qui mettent à disposition le personnel technique et administratif de la MSH. L'université accorde d'autre part une décharge complète de service au Directeur et au directeur-adjoint de la MSH.

On remarque également une construction intelligente et pertinente de partenariats avec les collectivités territoriales et un vrai souci de répondre à une demande sociétale par une promotion de la recherche ouverte sur des questions de société. On observera que des programmes ayant un fort impact de réponse à des demandes de la société vont bénéficier de financement abondants, au risque de limiter à l'avenir le *turn-over* et de nuire au maintien de la capacité de renouvellement et d'interdisciplinarité. Il existe ainsi une nécessité de veiller à l'équilibre de cette démarche avec de la recherche plus fondamentale ou théorique. Les responsables de la MSH s'affirment conscients du problème, mais le dossier n'énonce aucune action concrète en ce sens, et les entretiens n'ont pas permis d'apporter plus de précision sur ce point.

- **Pertinence et qualité des services techniques communs :**

La MSH Ange Guépin dispose d'un personnel en nombre non négligeable (quatorze personnes) ayant un bon niveau de qualification. Il existe une très bonne insertion du personnel administratif et technique dans la démarche scientifique, révélant une bonne cohésion d'ensemble. Le personnel exprime un sentiment d'appartenance à une équipe et une motivation réelle. Il s'implique dans l'animation scientifique de la maison. Si l'on peut s'étonner que la gestion de projets soit confiée à une seule personne, il s'avère que le Secrétaire général y consacre également une part non négligeable de son activité. L'ambiance de travail semble agréable et conviviale.

Le comité d'experts est plus réservé s'agissant de la documentation. La bibliothèque, mutualisée avec l'Institut d'Etudes Avancées, ne semble pas connaître une très forte fréquentation, compte tenu notamment du développement des ressources documentaires électroniques. Il ne semble pas exister de véritable politique d'acquisition.

La MSH entend développer un pôle de compétences en création et gestion de bases de données thématiques en SHS autour de projets nationaux et européens majeurs ; il peut s'agir de mobiliser une méthodologie et une technologie des sciences de l'information et de la communication pour numériser de la documentation, factuelle ou bibliographique, ou pour regrouper et homogénéiser des bases de données documentaires existantes. L'environnement informatique de la MSH semble toutefois encore insuffisant (pas de gros équipement ni de système centralisé de sauvegarde des données scientifiques) et l'on note que les principales opérations de création de base de données ont été externalisées (notamment en partenariat avec l'INSEE). La MSH fonctionne avant tout comme un terminal de consultation de bases de données qu'elle ne produit pas, même si ses chercheurs sont associés à la création des dites bases de données.

La MSH Ange Guépin offre un espace de recherche complémentaire aux équipes et met à disposition des coordinateurs et ingénieurs chargés des projets agréés par le Conseil scientifique un hébergement de travail. Elle dispose également de quelques locaux pour l'organisation de colloques, séminaires ou journées d'études. Le principal amphithéâtre est toutefois limité à 84 places : les principales manifestations scientifiques doivent donc être organisées hors des murs de la MSH.

Enfin, on rappellera que le service d'aide au montage de projets et de gestion de contrats de recherche a apporté la preuve de son efficacité (cf. *supra*).



- **Réalité et degré de mutualisation des moyens des unités :**

Ni le dossier ni les entretiens avec les responsables de la MSH Ange Guépin n'ont permis de révéler l'existence d'une mutualisation organisée avec les unités de recherche associées à la MSH, ceci étant dû probablement au fait que la MSH entend fédérer non des unités mais des projets de recherche. L'équipe de direction envisage toutefois de développer cet aspect dans le cadre de la reconnaissance de l'USR. On peut également noter que la distinction entre la part d'interdisciplinarité que seule la MSH permet de développer et la part des recherches à caractère disciplinaires qui pourraient être portés par les UR, est inégale selon les programmes.

- **Valorisation des résultats de la recherche :**

Il existe une politique très dynamique en matière de valorisation de la recherche, avec une volonté d'ouverture plus grande sur la cité et les attentes de la société. Cela s'exprime notamment par « Les lundis », les « Journées Ange Guépin » et la publication d'une revue à large diffusion qui reprend les contenus de ces Journées.

La démarche de communication s'exprime en particulier par la *Lettre de la MSH* (3 numéros par an gérés par un comité éditorial associant chercheurs et doctorants) et le site WEB.

La MSH met à disposition des chercheurs un service d'aide à l'édition et à la publication (conception d'affiches, relecture et mise en forme des tapuscrits) ; elle a ainsi contribué à la publication de 4 ouvrages entre 2006 et 2010. Son potentiel éditorial devrait être renforcé par des accords avec la MSH Bretagne de Rennes.

- **Pertinence du projet de stratégie scientifique, complémentarité / insertion par rapport aux autres structures fédératives présentes sur ce site.**

Pour le prochain contrat, la MSH Ange Guépin a établi six priorités :

- Poursuivre le renforcement de l'interdisciplinarité, y compris vis-à-vis de disciplines hors SHS (notamment SDV) ;
- Confirmer son insertion dans les réseaux européens et, plus largement, internationaux : projets à caractère international – présence internationale des chercheurs de la MSH – accueil de chercheurs étrangers ;
- Fédérer et structurer la recherche en SHS autour de quatre axes thématiques : Travail, formation, solidarités ; Santé et société ; Identités, territoires et cultures ; Mer et littoral (axe émergent). La démarche repose essentiellement sur les initiatives des chercheurs mais la MSH se défend d'être un lieu d'enregistrement passif des propositions des chercheurs car elle contribue à susciter de nouvelles collaborations ;
- Développer les collaborations avec d'autres institutions de recherche et s'ouvrir aux chercheurs d'autres domaines scientifiques : PRES créé le 29 juin 2009 ; Réseau national des MSH ; MSH Bretagne ; centres de recherche pluridisciplinaires étrangers ;
- Développer la diffusion de la culture scientifique et technique et l'ouverture vers la Cité.

Au total, c'est la continuité qui domine, ce dont on ne peut blâmer les responsables de la MSH.

Le projet repose également sur la volonté de la reconnaissance de la MSH Ange Guépin en qualité d'unité de services et de recherche (USR), demande qui apparaît tout à la fois logique et fondée puisque la MSH impulse depuis sa création ses propres projets de recherche à grande échelle. L'exécution du dernier contrat a marqué un progrès notable dans la promotion des projets de recherche de la MSH (voir *supra*). Si l'aspect « recherche » ne présente aucune difficulté, il conviendra d'améliorer la dimension des services mutualisables qu'impose la dimension « service » d'une USR.

La MSH Ange Guépin fait état de sa volonté de mieux s'enraciner dans le paysage de recherche en mutation : création du PRES UNAM, collaborations renforcées avec les établissements de Rennes et Nantes, développement des échanges au sein du réseau national des MSH. Au regard de la Fédération Institut universitaire Mer et Littoral, s'il existe une volonté de synergie, celle-ci n'exclut pas un sentiment de doublon. Enfin, l'articulation avec le PRES ne semble pas pensée, cela étant peut-être dû à caractère relativement récent dudit PRES et à sa propre structuration.

Nantes, le mardi 23 août 2011

REF : JG/PTi - 2011 RECH N° 728
SUIVI PAR : Jacques GIRARDEAU
Objet : Rapport d'évaluation - S2SF120003025 -
MSH - 0440984F

LE PRÉSIDENT

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de
recherche
AERES

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de portée générale concernant le rapport d'évaluation de l'unité mixte de service et de recherche « maison des sciences de l'homme et de la société ange guépin » dirigée par Monsieur John TOLAN, observations que j'approuve bien évidemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Yves LECOINTE



Réponse au rapport d'évaluation AERES de la MSH

Tout d'abord, la direction de la MSH tient à remercier le comité d'experts AERES pour son rapport et notamment pour son avis très favorable à la création d'une USR. Il y a des nombreux avis et recommandations dans ce rapport qui nous seront précieux dans la constitution de l'USR et dans la négociation avec nos tutelles.

Nous souhaitons apporter quelques précisions aux commentaires et questions du rapport. Je les reprends dans l'ordre.

1. (p. 6 du rapport : « Un conseil scientifique au sujet duquel le comité d'experts observe que sa composition n'est pas conforme à l'article 6 des statuts de la MSH qui prévoit notamment la présence d'au moins 1/3 de personnalités de nationalité étrangère. »). Les statuts cités ne sont pas actuellement en vigueur, mais ceux proposés pour le futur USR (dans le annexe 1 du rapport écrit). Les statuts actuels du GIP ne stipulent pas de précisions quant à la composition de cette instance, si ce n'est que les membres désignés doivent être pour la majorité extérieurs à l'université de Nantes. Cependant, nous veillerons effectivement que ces nouvelles dispositions sur les proportions de représentativité soient respectées dans le CS de la future USR.

2. (p. 6-7), à propos de l'affectation du personnel administratif au sein de la MSH. Le rapport fait état de 5 personnes affectées à la communication « *latu sensu* » ; cette dernière précision est essentielle, car dans le pôle « communication et valorisation », nous entendons non seulement la communication, mais également la prise en charge de tous colloques et manifestations scientifiques organisés par la MSH et dans le cadre des projets hébergés (colloques, séminaires, journées d'études, manifestations grand public, etc.). Je profite de ce correctif pour préciser que Annie Busson, responsable du pôle communication et valorisation, a été récemment promue IE CNRS, par concours interne. Il s'agit d'une marque de son dynamisme et de son efficacité qui impulse une activité dense de ce pôle ainsi que la reconnaissance des responsabilités importantes de ses fonctions. Dans l'énumération des fonctions des agents affectés au pôle communication, il convient de préciser que l'adjoint administratif n'est pas « responsable de la communication » comme indiqué dans le rapport, mais a en charge la gestion de la diffusion de l'information et de la mise à jour du site web.

3. D'autre part, la bibliothèque Julien Gracq en tant qu'outil mutualisé avec l'IEA accueille un public beaucoup plus large qu'il n'y paraît (voir p. 7). En effet, elle accompagne individuellement tous les résidents de l'IEA sur la durée de leur séjour. Côté MSH, elle est également à disposition de l'ensemble des partenaires des projets hébergés. Son activité est fortement accrue par l'intégration de fonds arrivant sous forme de dons (Fonds Cartry, fonds Emile Poulat). Plusieurs autres fonds sont attendus. Ces ouvrages sont des outils précieux à ne pas négliger. L'équipe de la bibliothèque va s'attacher à leur catalogage et leur mise en valeur afin de les mettre à disposition de la communauté scientifique SHS. Nous rappelons que nous nous attachons tout particulièrement à ce que les activités de la bibliothèque Julien Gracq ne fassent pas doublons avec la Bibliothèque Universitaire mais viennent en complément.

4. (p.7 : «une seule personne pour la comptabilité »). En fait, le pôle « Services financiers, informatiques et logistiques » comportent 4 personnes. Une de ces personnes, Karine Cantèle, qui gère les contrats, était en congé formation durant l'année 2010-2011. Elle a réintégré ses fonctions fin juin 2011. Elle a en charge la partie montage de projets avec David Imbert mais s'occupe également de la gestion de l'ensemble des contrats.

5. (p. 8 : « aucun projet n'inclut la philosophie »). Les philosophes sont très impliqués dans deux projets : DCIE (où Jean-Marie Lardic, PR de philosophie, est coanimateur de l'axe « laïcités & religions » et Denis Moreau, PR de philo, est également impliqué) et le colloque "Europe et sciences, histoire d'un engendrement mutuel", porté par Vincent Jullien (PR de philo). Nous travaillons en collaboration avec le Centre François Viète dont nous avons déjà hébergé plusieurs projets.

Nous accueillons également un doctorant en philosophie.

6. P. 9 : « L'université accorde d'autre part une décharge complète de service au Directeur et au directeur-adjoint de la MSH. » En fait, ces deux dernières années l'université a accordé une décharge complète de service au Directeur ; en 2010-2011, elle a accordé une décharge partielle (50%) au directeur-adjoint de la MSH. Pour l'année 2011-2012, l'université a décidé, selon ses nouvelles règles, de n'accorder qu'une décharge partielle (128 heures) pour la directrice et n'a, à ce jour, pris aucun engagement pour la direction adjointe. Ces décharges sont essentielles pour le bon fonctionnement de la MSH et je tiens à signaler que le GIP, qui est légèrement déficitaire, n'a pas les moyens de les financer.

7. P. 10 : « l'articulation avec le PRES ne semble pas pensée ». Nous avons fait différentes propositions d'association ou de collaboration avec le PRES et attendons encore une réponse. Si le PRES souhaite développer une politique scientifique en SHS, il faudrait que la MSH soit un acteur clef de cette politique. Les membres du comité d'évaluation ont bien perçu que les choses prennent du temps à se mettre en place, « dû au caractère relativement récent dudit PRES et à sa propre structuration ». Nous souhaitons que cette structuration se mette en place pour qu'une vraie collaboration puisse voir le jour. Quoiqu'il en soit, nous sommes totalement d'accord avec l'affirmation de Jacques Girardeau, « L'ouverture sur les Universités réunies au sein du PRES (Nantes, Le Mans et Angers) est une nécessité. »

Nous remercions de nouveau les membres du comité d'évaluation pour le temps et l'effort qu'ils ont mis dans cette évaluation.

La direction de la MSH